

**HALTE À LA VIOLENCE  
CONTRE LES FEMMES**

**Les droits des femmes lors des conflits armés : un guide pour les militants**

*Index AI : ACT 77/056/2005*

ÉFAI

Mercredi 21 septembre 2005

**ANNONCE À L'ATTENTION DES  
MÉDIAS**

Amnesty International a publié un guide expliquant comment utiliser le droit pour faire pression sur les gouvernements et faire en sorte qu'ils respectent leurs obligations envers les femmes lors des conflits armés. Cet ouvrage est destiné à toutes les personnes exerçant une influence au sein des services publics, comme les avocats, les enseignants, les policiers, ou encore les militants et groupes de défense des droits humains. Il fait partie d'un kit pratique destiné aux militants de la campagne [Halte à la violence contre les femmes](#) lancée par Amnesty International.

D'innombrables femmes ont subi des actes de violence lors des périodes de conflit armé. La violence contre les femmes en temps de guerre est généralisée et souvent systématique.

Les États ont le devoir de faire respecter le droit des femmes à vivre libres de toute violence quel que soit le contexte – guerre ou paix, à la maison ou dans la rue – et quelle que soit l'identité de l'auteur des violences – parent, compagnon, combattant ou soldat. Au cours des dix dernières années, le droit international s'est penché sur le phénomène mondial de la violence contre les femmes dans différents domaines.

Le problème vient du fait que ceux qui auraient le pouvoir de transformer la vie des femmes ne font rien. Compte tenu du fossé séparant les normes en matière de droits des femmes et la réalité sur le terrain, veiller à ce que les lois soient respectées et appliquées requiert un lourd travail de la part des défenseurs des droits des femmes. Ce guide montre comment le droit peut être utilisé comme outil pour mobiliser les gouvernements et les inciter à faire des droits des femmes une réalité. ●

Le document *Pour que les droits deviennent réalité. La violence contre les femmes lors des conflits armés* (index AI : ACT 77/050/2005) se trouve sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/frac770502005>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>